ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 356

présenté par
M. Jacquat

ARTICLE 38

Compléter l'alinéa 12 par le mot :

« adoptante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.